

<https://clg-ronsard-mer.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1246>



# **Remise du Diplôme National du Brevet et/ou du Certificat de Formation Générale - Session 2024**



- INFORMATIONS FAMILLES -  
Date de mise en ligne : mardi 12 novembre 2024

---

**Copyright © Collège Pierre de Ronsard - Mer - Tous droits réservés**

---

# Sommaire

- [La cérémonie de remise du Diplôme National du Brevet et/ou du Certificat de Formation Générale aura lieu au collège le](#)

**Vendredi 22 Novembre 2024 à partir de 18H00**

Mesdames, Messieurs,

**La cérémonie de remise du Diplôme National du Brevet et/ou du Certificat de Formation Générale aura lieu au collège le**

**Vendredi 22 Novembre 2024 à partir de 18H00**

Les élèves lauréats sont cordialement invités à venir retirer leur(s) diplôme(s) lors de cette cérémonie.

Les relevés de notes pour le CFG seront remis aux élèves concernés, concernant les relevés de notes pour le DNB, les candidats y ont accès directement sur leur espace Cyclades.

Si toutefois, il n'était pas possible de venir ce jour-là, les diplômes resteront disponibles au secrétariat du collège à partir du Lundi 25 Novembre 2024. Afin de les retirer, merci de bien vouloir prendre RDV en appelant au 02 54 81 43 00 ou en adressant votre demande par mail à l'adresse suivante : [ce.0410631n chez ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0410631n@ac-orleans-tours.fr)

Pour information, les horaires d'ouverture du secrétariat pour le retrait des diplômes sont :

[-] Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 9h00/12h30 - 14h30/17h00

[-] Mercredi : 9h00/12h30

**Les conditions de retraits des diplômes au secrétariat du collège sont les suivantes :**

[-] Le diplôme pourra être remis au titulaire du diplôme sur présentation d'une pièce d'identité ;

[-] En cas d'impossibilité pour le titulaire du diplôme de se déplacer en personne, **un tiers pourra retirer le diplôme muni de sa pièce d'identité officielle, de la copie de la carte d'identité du lauréat ainsi que la procuration (courrier désignant le tiers autorisé à retirer le diplôme) rédigée et signée par le lauréat.**

**Dans le cas où il n'était pas possible de venir au collège, un envoi des diplômes par courrier est possible, selon la procédure suivante :**

[-] le titulaire du diplôme adressera une demande écrite en précisant son adresse, accompagnée de la copie recto-verso de sa carte d'identité et de 8,27 Euros en timbres postaux pour l'expédition du diplôme en lettre

recommandée avec accusé de réception.

Cordialement  
Le Secrétariat